

FORMATION REQUISE

BTS Gestion forestière (BAC + 2) suivis d'une formation en interne associée à 2 à 5 ans d'expérience comme technicien forestier, ou Ingénieur forestier (BAC + 5).

MISSIONS PRINCIPALES

L'activité première du responsable bois énergie est de permettre la production et la commercialisation de plaquettes forestière depuis le bois bord de route jusqu'à la livraison des sites.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner les chantiers bois énergie de la coopérative ;
- Appuyer les techniciens de sylviculture et d'exploitation dans la production de plaquettes forestières (identification des gisements, méthodes et techniques d'exploitation) ;
- Suivre la production dans l'année, planifier les opérations de déchiquetage et de transport ;
- Gérer le stockage des plaquettes forestières et l'approvisionnement des clients (logistique, quantité, prix) ;
- Suivre les réceptions et les facturations ;
- Travailler en lien avec les équipes de R&D pour améliorer la productivité ;
- Répondre aux appels d'offres bois énergie des chaufferies en collaboration avec les autres coopératives ;
- Participer au travail du groupe bois énergie des coopératives (réseau de 8 coopératives, leaders sur le marché de la plaquette forestière).

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

Dans le cadre de son activité, le responsable bois énergie doit pouvoir répondre à des compétences professionnelles multiples :

- Gestion forestière ;
- Exploitation des bois ;
- Relation et négociation commerciale avec les collectivités publiques ou avec les industriels ;
- Logistique ;
- Planification et organisation.

PLACE DANS LA COOPÉRATIVE ET ENCADREMENT

Le responsable bois énergie est rattaché au directeur de la coopérative ou au directeur commercial, responsable de l'approvisionnement bois.

Selon l'organisation de la coopérative, le responsable bois énergie peut être à la tête d'une équipe de techniciens ou être le seul référent de la coopérative pour ce marché.

PROGRESSION DANS LA STRUCTURE ET RÉMUNÉRATION

Le responsable bois énergie peut avoir déjà évolué depuis son arrivée dans la coopérative en tant que technicien forestier, bois énergie, ou commercial. Après plusieurs années comme responsable bois énergie, il pourra prétendre à évoluer comme directeur commercial.

Sa rémunération brute annuelle varie de 25 000 € à 60 000 € selon son expérience, la taille et l'organisation de la coopérative, les missions et les responsabilités qui lui sont confiées, ainsi que l'importance du marché qu'il développera.